



Mise en accusation pour viol

Par **schneider isabelle**, le **25/03/2017 à 11:18**

bonjour voila mon fils a etait mis en examen pour viol
pourriez vous me dire si la juge dinstruction a droit de marquer passage a l acte alors qu il est innocent n a rien reconnu
merci d avance

Par **youris**, le **25/03/2017 à 11:36**

bonjour,
que vous pensiez que votre fils est innocent n'interdit pas au juge d'instruction de faire son enquête, peu importe que votre fils n'ait rien reconnu.
si votre fils s'est retrouvé devant le juge d'instruction c'est qu'il y a eu une plainte et puis une enquête qui ont mis en évidence des indices graves et concordants sur les faits reprochés à votre fils.
il appartient à l'avocat de votre fils de le défendre devant le juge.
salutations

Par **schneider isabelle**, le **25/03/2017 à 11:43**

oui je suis d accord mais peux t elle marquer passage a l acte c est ce que je demander .il y a bien une enquete en cours

Par **youris**, le **25/03/2017 à 12:31**

le juge instruit à charge et à décharge, si le juge mentionne passage à l'acte ce qu'il a en sa possession des indices indiquant qu'il y a eu passage à l'acte.
votre fils est-il mineur ou majeur ?
je suppose que votre fils a un avocat et c'est à lui qu'il appartient de faire les observations qu'il estime nécessaire au juge d'instruction.

Par **schneider isabelle**, le **25/03/2017 à 12:44**

oui mais c est la fille qui dit il n y a rien de concret il est soi disant coauteur l auteur des faits dit le contraire que mon fils n est pas impliquer juste la parole de la fille et il est mineur

Par **youris**, le **25/03/2017** à **13:46**

le juge d'instruction ne peut pas ignorer ce que dit la victime du viol.
le complice a la même responsabilité que l'auteur des faits

Par **Visiteur**, le **25/03/2017** à **15:35**

Bonjour,
Nous avons l'habitude ici de lire des posts de parents.
Qu'est ce qui a forgé votre opinion sur des faits?